



**Procès verbal de la réunion  
Comité Syndical du 03 mars 2022  
20h30 à Dampierre-sur-Moivre**

Nombre de membres en exercice : 23

Délégués présents ou représentés : 16 Votants : 16 + 1 pouvoir

Date de convocation : 23/02/2022

Etaient présents : les délégués en exercice sauf :

Absents représentés par un délégué suppléant :

Absents ayant donné pouvoir : Mr PAUPHILET donne pouvoir à Mr GUICHON

Absents : Mrs PAUPHILET, COYON

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Terrain pour création d'une déchèterie de Sainte-Menehould**

Le Président informe le Comité Syndical que la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise a mis à disposition, à titre gratuit, un terrain sur les parcelles n°ZD 150 et ZD 153, situé Zone d'activités Les Accrues 1, 51800 Sainte-Menehould, pour permettre la construction d'une nouvelle déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de mise à disposition pour le terrain situé Zone d'activité des Accrues, 51800 Sainte-Menehould, sur les parcelles ZD 150 et ZD 153.

### **Lancement d'appel d'offres pour la création de la déchèterie de Sainte-Menehould**

Par délibération n°031 du 03 décembre 2020, le Comité Syndical a approuvé le projet de travaux de construction de la déchèterie de Sainte-Menehould.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux de construction d'une déchèterie à Sainte-Menehould, il est proposé le lancement d'un appel d'offres.

Le financement de ce projet est prévu au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le lancement d'appel d'offres sur le projet relatif à la construction de la déchèterie de Sainte-Menehould.

### **Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2021**

Le Président informe le Comité Syndical que plusieurs titres émis sur l'exercice 2021 doivent être annulés pour des raisons diverses. Certains de ces titres seront réémis sur l'exercice 2022. Cela représente l'annulation de 43 titres correspondant à la somme de 4 672,60€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'annuler les titres de recettes émis sur l'exercice budgétaire 2021, précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au compte 673, et charge le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **Admission en non-valeurs de créances éteintes**

Le Président informe l'Assemblée délibérante de la demande de la comptable de la Trésorerie Principale de Châlons-en-Champagne, d'admettre en non-valeur un certain nombre de créances devenues éteintes. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur de créances éteintes s'élève à 97,10€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne son accord.

### **Achat d'un charriot élévateur**

Le Président propose d'acheter un charriot élévateur à gaz d'occasion, afin de permettre à l'agent en poste de manipuler plus facilement les caisses des batteries, les cartons de sacs jaunes, et les composteurs bois et plastiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour l'achat d'un charriot élévateur à gaz.

### **Accès aux déchèteries des communes conventionnées**

Le Président rappelle que le Syndicat est en convention avec la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der pour l'accès aux déchèteries des habitants des communes suivantes : Songy, La Chaussée-sur-Marne, Aulnay-l'Aître et Ablancourt.

Un prix annuel est calculé à l'habitant. Il est proposé au Comité Syndical pour l'année 2021 au prix de 25€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord.

### **Modification du règlement de facturation**

Le Président informe qu'il est nécessaire de modifier le règlement de facturation.

#### Article 3.6.1 Refus d'abonnement au service

Les ménages refusant un bac ou dotation de sacs prépayés correspondant à la composition du foyer seront facturés selon le tarif d'un bac de volume de 240 litres.

Celui-ci sera modifié comme tel :

Les redevables refusant un bac ou dotation de sacs prépayés correspondant à la composition du foyer seront facturés selon le tarif d'un bac de volume de 240 litres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les modifications du règlement de facturation.

## **POINTS ABORDÉS**

### **Point sur les problèmes rencontrés sur les déchèteries**

Le Président informe le Comité qu'une réunion a eu lieu avec le prestataire Suez, à la suite du recensement de problèmes rencontrés dans les déchèteries :

- La déchèterie de Pogny devra être fermée prochainement 3 ou 4 jours pour cause de travaux et ne pourra pas être électrifiée pendant cette période, puisqu'un pilier soutenant la porte ne tient plus, de ce fait du béton devra être remis ;
- Différents problèmes avec les gardiens, notamment concernant les horaires et plannings ;

- Les panneaux des bennes devront être refaits afin d'être uniformisés pour que ce soient les mêmes panneaux dans toutes les déchèteries ;
- Dans certaines déchèteries, comme dans celle de Sainte-Menehould, des personnes rentrent dans les déchèteries pour y déposer des sacs d'ordures ménagères la nuit. Il n'y a pas d'infraction, de ce fait le SYMSEM suppose qu'il s'agit de personnes ayant les clés des déchèteries. Après un point avec Suez, des caméras devraient être mises en place prochainement ;
- Des grillages sont à refaire, notamment à la déchèterie de Pargny-sur-Saulx où des intrus se sont fait surprendre par la gendarmerie. Une plainte a été faite ;
- Le SYMSEM a demandé à Suez qu'un cahier soit présent dans toutes les déchèteries afin que le gardien puisse noter les différents événements (litige avec un usager, demande d'enlèvement de benne...) afin qu'il y ait un suivi ;
- Concernant les produits dangereux, les armoires actuelles sont trop petites et mal aménagées. Le SYMSEM va travailler sur ce point afin de suivre les normes de stockage ;
- Un point a été fait concernant les cartes d'accès aux déchèteries qui ne fonctionnent pas ;
- Un point a également été fait après remarque que lors de certaines périodes, il n'y a pas de passages de professionnels.

### **Point sur le SYVALOM**

Le Président informe le Comité Syndical que le SYVALOM va nous demander une augmentation de 50 000€ de plus en 2022, risquant de se répercuter sur les usagers. De plus, la somme appelée en 2022 n'est pas la somme totale qui sera demandée, puisqu'une autre somme sera demandée en 2023. De ce fait, le budget 2022 risque d'être déficitaire.

### **Élan Argonnais**

Le Président informe le Comité Syndical que l'association Élan Argonnais souhaite se retirer totalement de la collecte des ordures mélangées et assimilés réalisée par le SYMSEM, pour un autre prestataire à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022. Or, cela peut être possible pour certains de leurs dispositifs, mais ils disposent également d'hébergements pour particuliers, pour lesquels cela n'est pas possible.

Une rencontre est prévue prochainement avec l'Élan Argonnais afin d'étudier le problème.

### **Point sur les dépôts sauvages**

Le Président informe le Comité Syndical qu'une réunion en visio a eu lieu avec Monsieur DUPONT-MORETTI il y a quelques jours. Le Président indique la démarche à suivre lorsqu'il y a un dépôt sauvage dans une commune : un mail est disponible afin de prévenir le procureur, ainsi qu'un numéro de téléphone qui sera communiqué. Le Président informe également avoir fait la demande auprès de l'Association des Maires afin de faire une réunion pour présenter la procédure à suivre dans cette situation.

Chaque maire peut aujourd'hui rédiger des PV et mettre des amendes (celles-ci reviennent à la commune).

Le Président